

Epidémiologie de la rougeole en Nouvelle-Aquitaine

Point de situation du 09 juillet 2019

En Nouvelle-Aquitaine, un foyer de cas de rougeole est apparu depuis début mai 2019 (semaine 18), lié à la participation à la foire aux jambons à Bayonne ayant eu lieu du 18 au 21 avril 2019. Depuis cette date, nous avons assisté à une recrudescence du nombre de cas dans le département des Pyrénées-Atlantiques et plus généralement dans le sud de la région. Les actions de prévention mises en place doivent se poursuivre activement.

La rougeole est aujourd'hui surveillée en France par la déclaration obligatoire, qui est indispensable pour suivre la propagation de la maladie et évaluer les actions de prévention mises en œuvre.

Les données présentées, extraites de la base nationale de Santé publique France, sont provisoires à la date de l'analyse (données arrêtées au 07/07/2019). Elles n'incluent pas les cas de rougeole post-vaccination.

Points clés

La circulation du virus de la rougeole reste active dans la région :

- **En Nouvelle-Aquitaine : 327 cas** depuis le 1^{er} janvier 2019 dont 278 cas déclarés depuis début mai (semaine 18). Après une hausse du nombre de cas déclarés entre les semaines 18 et 21 (29 avril au 26 mai), le nombre hebdomadaire de cas déclarés a diminué avec en moyenne 22 cas par semaine depuis la semaine 22 (27 mai au 7 juillet). Au total, depuis le début de l'année, 71 cas ont été hospitalisés.
- **En France : 2047 cas** de rougeole ont été déclarés depuis le 1^{er} janvier 2019 (vs 2598 cas sur la même période en 2018), dont 597 (29%) hospitalisés. La circulation du virus de la rougeole reste active et 88 départements ont déclaré au moins 1 cas au cours de la période. Parmi les cas âgés de plus d'un an et nés depuis 1980, et pour lesquels le statut vaccinal était connu, 87% sont survenus chez des sujets non ou mal vaccinés (sur un total de 1 442 cas).
- **La couverture vaccinale rougeole reste insuffisante en Nouvelle-Aquitaine** : 81% variant de 73% dans les Pyrénées-Atlantiques à 85% en Gironde (2 doses à 24 mois) (objectif cible : 95 % pour éliminer la maladie)

* Des différences d'effectifs peuvent exister avec le bulletin national en raison de dates et heures d'extractions différentes

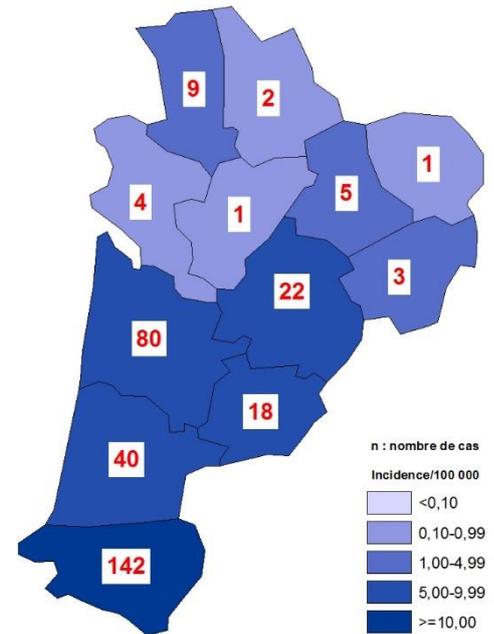
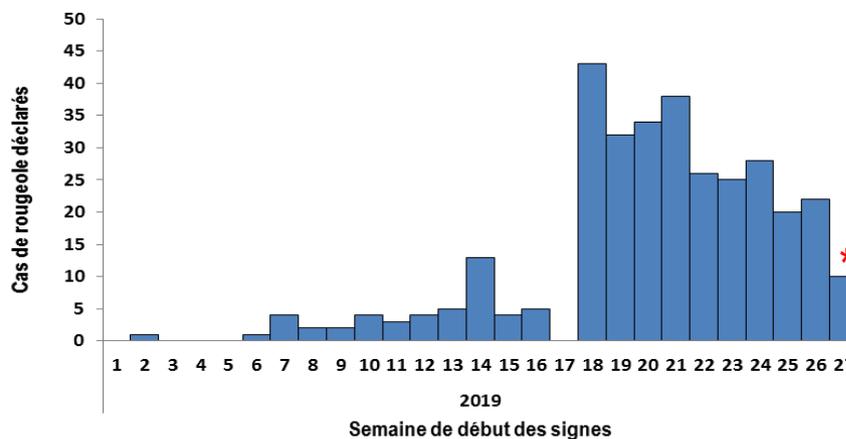


Figure 1 : Nombre de cas de rougeole et incidence, par département en Nouvelle-Aquitaine, 1^{er} janvier 2019 - 07 juillet 2019 (n=327)



* NB : les données en S26 et S27 ne sont pas consolidées

Figure 2 : Distribution hebdomadaire des cas de rougeole déclarés par semaine de début des signes, en Nouvelle-Aquitaine, 1^{er} janvier - 07 juillet 2019 (n=327)

Tableau 1 – Caractéristiques des cas déclarés de rougeole, Nouvelle-Aquitaine, 1^{er} janvier – 07 juillet 2019 (n=327)

Gravité (n=309)	n	%
Cas hospitalisés	71	23,0
Dont cas admis en réanimation	1	0,3
Décès	0	0,0
Données démographiques (n=327)		
Sex-ratio (H/F)	1,1	
Age médian (années)	20	
Classification des cas (n=327)		
Cas confirmés	107	32,7
Cas épidémiologiques	62	19,0
Cas cliniques	158	48,3
Statut vaccinal * (n=196)		
Cas non vaccinés ou vaccinés 1 dose	151	77,0

*sur cas de plus d'un an et nés depuis 1980, avec statut vaccinal connu

Rappel :

Cas clinique : cas présentant les critères cliniques évocateurs de rougeole

Cas épidémiologique : cas clinique qui a été en contact avec un cas de rougeole confirmé (7 à 18 jours avant le début de l'éruption)

Cas confirmé : cas présentant les signes cliniques évocateurs de rougeole et confirmé biologiquement

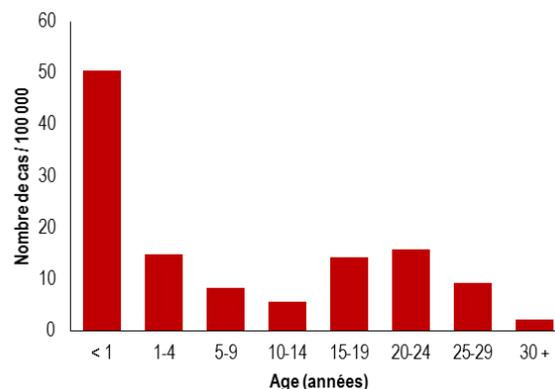


Figure 3 – Incidence des cas de rougeole déclarés par groupe d'âge, Nouvelle-Aquitaine, 1^{er} janvier – 07 juillet 2019 (n=327)

VERIFIEZ votre vaccination !

Faites le point avec votre médecin

Si vous êtes né(e) à partir de 1980 :

- Que vous n'avez pas eu la rougeole,
- Que vous n'avez pas reçu 2 doses de vaccins ROR
- Ou que vous avez égaré votre carnet de santé.

Si vous êtes né(e) avant 1980 :

- Vous avez probablement déjà eu la rougeole, dans ce cas vous êtes déjà protégé.
- En cas de doute, consultez votre médecin.

Recommandations autour d'un cas de rougeole

Déclaration du cas à l'ARS au 0809 400 004 ou par mail ars33-alerte@ars.sante.fr ([fiche de DO](#))

Vaccination des sujets contacts réceptifs âgés de plus de 6 mois dans les 72 heures suivant le contagage.

Prophylaxie par immunoglobulines polyvalentes par voie intra veineuse dans les six jours suivant le contagage, recommandée pour les nourrissons âgés de moins de 6 mois nés de mères non immunes, les nourrissons âgés de 6 à 11 mois n'ayant pu être vaccinés dans les délais ainsi que les personnes à risque de rougeole grave : immunodéprimés, femmes enceintes ne pouvant être vaccinées. En savoir plus : <http://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=548>

Chez les nourrissons et les enfants : administration d'une 1^e dose de vaccin ROR à l'âge de 12 mois et une 2nd dose avant l'âge de 2 ans. Un rattrapage vaccinal (total de 2 doses de vaccin triple) est recommandé pour toute personne âgée de plus de 24 mois et née depuis 1980.

Eviction du cas recommandée pendant toute la période de contagiosité, à savoir jusqu'à 5 jours après le début de l'éruption ; le rattrapage vaccinal, tel que préconisé ci-dessus, réalisé dans les 72 heures qui suivent le contact avec un cas, peut éviter la survenue de la maladie chez la personne vaccinée.

Pour en savoir plus

Epidémie au niveau national : : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-prevention-vaccinale/rougeole/documents/bulletin-national/bulletin-epidemiologique-rougeole.-donnees-de-surveillance-au-10-juillet-2019>

Sur la vaccination : www.vaccination-info-service.fr

Sur la prévention : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/la-rougeole-est-une-maladie-tres-contagieuse-evitons-sa-propagation>

Evolution de la stratégie de gestion en cas d'épidémie de rougeole du HCSP (23 avril 2018) : <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=651>

En savoir plus <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal>; et pour la vaccination avant l'âge de 12 mois suite à l'arrêt de commercialisation du vaccin monovalent ROUVAX : https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2018-04/recommandation_vaccination_contre_la_rougeole_avant_lage_de_12_mois_suite_a_larret_de_commercialisation_du_vaccin_monovale.pdf

Directeur de la publication : François Bourdillon, Santé publique France

Responsable de Santé publique France Nouvelle-Aquitaine : Stéphanie Vandentorren

Retrouvez-nous sur : www.santepubliquefrance.fr

nouvelleaquitaine@santepubliquefrance.fr

Santé publique France Nouvelle-Aquitaine

Site Bordeaux :

103 bis rue Belleville - CS 91704 - 33063 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 01 46 20 - Fax : 05 57 01 47 95

Site Poitiers :

4 rue Micheline Ostermeyer - 86021 Poitiers cedex
Tél. : 05 49 42 31 87 - Fax : 05 49 42 31 54

